



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

**PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA
MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION
DES OUVRAGES SPECIFIQUES AU TRANSPORT
EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE
PERIMETRE DU PRUS.**

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

PRUS

**PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
NIORT POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES
OUVRAGES SPECIFIQUES AU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE
PROPRE SUR LE PERIMETRE DU PRUS.**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale est un projet de reconquête du territoire inscrit dans une stratégie au service de la population. La volonté d'améliorer et de faciliter l'accès au transport collectif mis en avant dans le PDU doit notamment trouver sa transcription dans le projet urbain.

C'est pourquoi, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Niort, il a été convenu la réalisation de deux ouvrages dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet :

- Un pôle d'échange sur le parvis du lycée de la Venise Verte pour permettre d'améliorer la prise en charge et la dépose des élèves dans des conditions de sécurité et de confort.
- Un ouvrage d'infrastructure du transport en commun, compatible avec l'éventuelle réalisation d'un futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) depuis le carrefour de l'avenue de La Rochelle/rue Henri Sellier, jusqu'au carrefour avenue de La Rochelle/ boulevard de l'Atlantique.

Le pôle d'échanges comprendra 6 quais situés sur la rue Laurent Bonnevey pour les transports scolaires et la ligne TransTAN H.

Le Transport en Commun en Site Propre empruntera la rue Henri Sellier, la rue Jules Siegfried et le boulevard de l'Atlantique jusqu'au carrefour de l'avenue de La Rochelle. Deux arrêts sont envisagés sur le quartier du Clou Bouchet : le premier rue Siegfried face à la mairie de quartier, le second boulevard de l'Atlantique au niveau du parvis de l'école Jean Zay actuellement en construction.

Il convient pour ces aménagements qui comportent des éléments d'infrastructures spécifiques de les intégrer dans le projet d'aménagement de l'espace public du quartier.

La Ville de Niort exerce la maîtrise d'ouvrage de la voirie et de l'aménagement urbain sur l'ensemble du quartier, tandis que la Communauté d'Agglomération de Niort exerce la compétence transports et déplacements. Ces 2 ouvrages sont intégrés aux aménagements des espaces publics du PRUS et constituent ainsi un projet global, intégré et cohérent.

L'objet de cette convention est de transférer sur ces opérations de Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté d'Agglomération à la Ville de Niort qui assurera une Maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération.

En application de la loi n°85-705 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP », et de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant modification de la loi MOP ainsi libellée :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs Maîtrises d'Ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la Maîtrise d'Ouvrage et en fixe le terme. »

La convention annexée acte les modalités de réalisation de ces aménagements et de versement des participations.

Le montant des travaux est estimé à 4 311 075 € HT, comprenant 15% de frais de maîtrise d'œuvre et divers, conformément au plan de financement défini ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux	3 748 761 €	Région 33 % (subvention inscrite dans la convention PRUS)	220 082 €
Maîtrise d'œuvre et divers (15%)	562 314 €	Communauté d'Agglomération de Niort (subvention inscrite dans la convention PRUS)	199 596 €
		Communauté d'Agglomération de Niort	3 824 706 €
		ANRU 10 %	66 691 €
TOTAL	4 311 075 €	TOTAL	4 311 075 €

Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération sera ajusté en fonction de la nature exacte des travaux et des montants correspondants constatés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER